

*Commune de MONTMEYRAN*  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**D130131-02**

L'an deux mille treize, le trente et un du mois de janvier, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2013

**Présents** : Bernard BRUNET, Philippe CHAREYRON, Chantal CHASSOULIER, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Carole De JOUX, Danielle EYMERY, Anne-Marie FESSIER, Hervé HODCENT, André KEMPF, Martine LE RESTE, Christiane LEMERCIER, Pierre LOUETTE, Pierre MANDAROUX, Lucette NURIT, Alexandre RIGAMONTI, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Gérard THEVENET.

**Excusés** : Valérie BRETOUZE, Marguerite DELAY (procuration à Bernard BRUNET), Anne-Marie FESSIER, Vincent SABATIER (procuration à Pierre LOUETTE), Norbert SELLES (procuration à Martine LE RESTE).

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie FESSIER

**OBJET : Bilan de la concertation sur le projet de Programme Local d'Urbanisme**

Le maire rappelle que par délibération du 12 décembre 2005, le conseil municipal avait prescrit la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé en 1992 et ainsi de le transformer en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il précise que conformément aux dispositions de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, dans cette délibération le conseil municipal avait fixé les modalités de concertation qui seraient mises en œuvre tout au long de la procédure selon les modalités suivantes :

- création de quatre groupes de travail extra municipaux, chacun étant chargé d'un des quatre thèmes suivants : l'agriculture, les équipements publics, la politique foncière/la politique de l'habitat et l'environnement/le cadre de vie/le développement durable. Un avis d'inscription à ces groupes de travail qui étaient ouverts à l'ensemble de la population a été inséré dans le bulletin municipal « A flancs de coteaux »
- organisation de deux réunions publiques présentant respectivement : les objectifs poursuivis lors de la révision du POS et le projet de PLU
- l'insertion régulière de l'état d'avancement de la révision dans le bulletin municipal « A Flanc de Coteaux »
- l'utilisation du site internet communal.

Le bilan de ces différentes actions est le suivant :

✓ 1° les groupes de travail

73 Montmeyranais se sont inscrits et ont participé aux réunions régulièrement organisées au cours de l'année 2006. Les principaux thèmes débattus par chaque groupe ont été :

- Groupe agriculture : quelques agriculteurs ont participé à la réalisation de la carte des exploitations agricoles établie en 2006 et mise à jour en 2012 et l'ensemble du groupe a mis en place les critères permettant à un bâtiment agricole d'être transformé en habitation.

- Groupe équipements publics : le réseau de voirie, les dessertes inter quartiers, les cheminements piétons, le devenir des eaux pluviales et le dossier de raccordement de l'assainissement collectif sur la station de Portes-lès-Valence
  - Groupe politique foncière et politique de l'habitat : la délimitation de l'enveloppe constructible, les principes d'aménagement des zones à urbaniser, les catégories de constructions à prévoir.
  - Groupe environnement : les secteurs à protéger, l'analyse du paysage, la mise en valeur d'espaces remarquables.
- ✓ 2° Les réunions publiques :

Une réunion publique de présentation du nouveau PADD a eu lieu le 25 avril 2012 au cours de laquelle les problèmes soulevés lors de la 1ère ont à nouveau fait l'objet de débats et suite à la réunion des personnes associées du 30 octobre 2012, une nouvelle réunion publique qui a permis aux élus d'informer la population sur la position des différents services sur le dossier, a eu lieu le 26 novembre 2012. Par ailleurs, une réunion publique concernant la zone inondable avec le Pôle Prévention des Risques de la Direction Départementale des Territoires a été organisée le 5 décembre 2012.

Lors de ces réunions, concernant les objectifs poursuivis par le conseil municipal, les principaux points débattus ont été : l'augmentation de la population, la suppression de certaines zones constructibles, les priorités données à l'ouverture des zones à urbaniser, l'avenir des hameaux et les mesures prises pour la protection de l'agriculture et l'environnement. S'agissant du projet, ont été essentiellement abordés : le zonage et le règlement.

- ✓ 3° les moyens de communication :

Plusieurs articles ont été insérés dans « A flancs de coteau » qui paraît mensuellement et une foire aux questions sur le PLU a été créée sur le site internet de la mairie.

Le maire rappelle que la révision du POS a longtemps été bloquée par le Préfet pour non-conformité de la station d'épuration qui nécessitait un raccordement sur celle de Portes-Lès-Valence.

La procédure a été relancée postérieurement au transfert de la compétence assainissement à la communauté d'agglomération Valence Agglo Sud-Rhône-Alpes, c'est-à-dire après le 1er janvier 2010.

Un nouveau projet d'aménagement et de développement durables, établi sur la base du précédent, mais tenant compte des évolutions récentes de la réglementation (notamment la loi Grenelle 2), a fait l'objet d'un débat au conseil municipal le 15 mars 2012 puis une présentation en réunion publique.

Parallèlement, une exposition des plans du PADD a été installée dans les locaux de la mairie à compter du 4 avril et un cahier destiné à recueillir les observations du public. Si une trentaine de Montmeyranais sont venus prendre connaissance de ces documents, une seule remarque a été consignée sur le cahier.

Par contre, lors de ces permanences l'adjoint à l'urbanisme a été amené à très largement commenter ces plans.

Considérant que l'ensemble des modalités définies dans la délibération du 12 décembre 2005 prescrivant l'élaboration du PLU ont été remplies,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de dresser le bilan décrit ci-dessus de la concertation sur le projet de programme local d'urbanisme.

**Pour extrait conforme**

Fait à MONTMEYRAN, le 8 février 2013

Le Maire, Bernard BRUNET